



**PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
CENTRE-VAL
DE LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Orléans, le 2 octobre 2025

Lancement de l'atlas des paysages du Loiret

Élaboré à l'échelle départementale, l'atlas des paysages est un outil de connaissance des paysages. Il vise à identifier, caractériser et qualifier les paysages. Créé en 1994 en France, il repose sur les principes de la Convention européenne du paysage et bénéficie d'une assise juridique dans le Code de l'Environnement.

Il tient compte, à la fois :

- des dynamiques qui modifient les paysages,
- du rôle des acteurs socio-économiques en matière de paysage (ex : rôle des éleveurs et agriculteurs, qui façonnent et entretiennent le paysage agricole...);
- des valeurs particulières attribuées aux paysages par les acteurs socio-économiques et par les populations concernées.

Dans chaque département, l'atlas des paysages est élaboré conjointement par l'État et les collectivités territoriales.



Canal à Montcresson



Ligny-le-Ribault

Stéphanie GROSBOIS
DREAL Centre-Val de Loire
Tél. : 02 36 17 41 27
stephanie.grosbois@developpement-durable.gouv.fr

Préfecture de la région
Centre-Val de Loire et du Loiret
Tél. : 02 38 81 40 35
pref-communication@loiret.gouv.fr



Beauce



Loire à Beaugency

Il est révisé périodiquement pour pouvoir rendre compte de l'évolution des paysages.

A ce jour, le département du Loiret ne dispose pas d'un atlas des paysages. Ce sera bientôt chose faite : l'État finance et pilote actuellement son élaboration.

Un premier comité de pilotage s'est ainsi tenu le 2 octobre à la préfecture du Loiret pour exposer la méthode retenue et le calendrier de travail. Il a permis d'expliquer comment les élus et les autres acteurs du territoire seront associés à l'élaboration de l'atlas, dans une démarche participative, à travers différents ateliers territoriaux.

L'élaboration d'un atlas des paysages prend plusieurs années. Après une phase de description des paysages du département et des entités qui le composent, socle de l'atlas des paysages, celui-ci abordera les enjeux et les dynamiques d'évolution qui traversent le territoire. L'élaboration de l'atlas des paysages du Loiret doit durer 3 ans. Il sera ensuite disponible sur un site internet dédié, accessible à tous.

La démarche, pilotée par la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (Dreal) Centre-Val de Loire, sera accompagnée par un groupement de bureaux d'étude composé de paysagistes et d'urbanistes. Les atlas des paysages visent à couvrir le territoire national d'un premier niveau de connaissance sur le paysage, harmonisé sur tout le territoire, conformément au code de l'environnement.

Cet atlas permettra de connaître et de reconnaître les paysages du territoire et favorisera leur prise en compte dans les différentes politiques territoriales. Il facilitera ainsi la préservation d'un cadre de vie de qualité et soutiendra l'attractivité du territoire.

Beauce, Gâtinais, Sologne, Puisaye ou val de Loire, autant de régions naturelles qui constituent les paysages de notre département et le cadre de vie des Loirétains et Loirétaines. Les descriptions inspirées de Charles Péguy ou de Maurice Genevoix en dessinent les contours, révélant la diversité et le contraste de ses paysages où se côtoient grandes plaines agricoles, forêts et Loire majestueuse.